

# Feuille officielle

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 3 - Vendredi 27 janvier 2023

#### ECOLE PRIMAIRE RENTREE SCOLAIRE AOÛT 2023 INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

##### ECOLE ENFANTINE (1<sup>ère</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 31 juillet 2019 ainsi que ceux nés entre le 1<sup>er</sup> août 2017 et le 31 juillet 2018 (pour qui la 1<sup>ère</sup> année a été reportée) commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2023.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79 ou par mail à l'adresse [direction@epln.ch](mailto:direction@epln.ch) d'ici le 6 février 2023.

##### ECOLE ENFANTINE (2<sup>ème</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2017 et le 31 juillet 2018 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

En nous réjouissant d'accueillir cette nouvelle volée d'élèves, nous vous adressons Madame, Monsieur, chers Parents, nos meilleurs messages.

La direction de l'école primaire  
de La Neuveville

La Commune municipale de La Neuveville met en location un jardin situé à la Route de Bienne d'environ 80m<sup>2</sup> au prix de fr. 40.- par année, libre de suite.

Demandes à adresser au Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, tél. 032 752 10 12 ou [compta@neuveville.ch](mailto:compta@neuveville.ch).

Municipalité de La Neuveville



#### INFORMATION SUR L'ALERTE SMS MISE EN PLACE PAR LE TLN ET TEST 26 JANVIER 2023

Chères consommatrices, chers consommateurs,

Le syndicat de communes TLN veille à ce que vous disposez d'une eau potable de qualité en tout temps. Travaillant étroitement avec les autorités cantonales, le comité se tient au courant des nouvelles normes en vigueur et de l'amélioration de son réseau d'exploitation d'eau potable. En sa qualité de Chef d'exploitation, Yves Gay-Des-Combes supervise le contrôle et la réparation des infrastructures du réseau TLN. Il fait aussi partie du service de piquet disponible au 079 904 55 12. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le risque zéro est difficilement atteignable.

C'est pour cela que le comité tient à vous rappeler la marche à suivre pour vous inscrire à l'alerte SMS en cas de problème majeur ou d'incident important. Cela ne prend que quelques secondes et nous permet de fluidifier l'information en cas d'alerte sur nos infrastructures. Il en va de votre sécurité et de celle de la population. Pour recevoir les SMS informations du TLN, vous pouvez vous inscrire à l'aide de votre téléphone portable :

#### Message au N°723 Texte :

START TLN LANEUVEVILLE

ou

START TLN LIGERZ

ou

START TLN TWANNTUESCHERZ

**Ce service est entièrement gratuit ! Si vous l'avez déjà effectuée auparavant, votre inscription est toujours valable.** A noter que certains opérateurs ne permettent pas l'abonnement à ce type d'alerte-SMS. Si tel est votre cas, nous vous proposons de télécharger l'application AlertSwiss de la Confédération.

**Par ailleurs, nous vous rendons attentifs qu'un test général de l'alarme SMS sera effectué le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 prochain pour garantir un canal de communication d'urgence sûr et fonctionnel.**

**Nouveaux horaires :** la permanence téléphonique ainsi que le guichet sont assurés le lundi, mercredi et jeudi de 09h00 – 12h00 et de 14h00 – 16h00. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur notre site internet.

**Vos représentants du TLN :** Stephan Caliaro (Twann), Markus Tschantré (Twann-Tuscherz), Stefan Pfister (Ligerz), Manuel Bourquin (Ligerz), Catherine Frioud-Auchlin (La Neuveville) et Luca Longo (La Neuveville)

Meilleures salutations,  
Le syndicat de communes Service des eaux TLN

#### STATISTIQUE DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

##### La Neuveville compte 16 habitants de plus

Au cours de l'année qui vient de s'achever, la population de La Neuveville a augmenté de 16 personnes pour atteindre 3900 habitants au 31 décembre 2022 contre 3884 habitants un an plus tôt. Nous avons enregistré 32 naissances et 34 décès.

Il est intéressant de relever que, parmi les 3900 habitants, 85 résident à Chavannes, 10 à Champfahy et 3 personnes à La Neuve-Métairie.

Au niveau de l'état civil, les personnes mariées représentent 1495 habitants (38.33 %), les célibataires 1722 (44.15 %), les divorcées 435 (11.16 %), les veuves 239 (6.13 %), celles au bénéfice d'un partenariat enregistré 6 (0,16 %), partenariat annulé 2 (0.05 %) et 1 personne non mariée (0.02 %).

La gent féminine reste majoritaire avec 1982 représentantes (50.82 %), alors que l'on compte 1918 personnes de sexe masculin (49.18 %).

La population étrangère atteint le 18.51 % de la population. Elle se répartit en 56 nationalités et se compose de 463 ressortissants au bénéfice d'une autorisation d'établissement (C), 176 avec un permis de séjour (B), 3 autorisations de courte durée (L), 10 avec permis pour étranger admis provisoirement (F), 55 avec permis frontalier (G) et 15 personnes à protéger (permis S).

La France (174), le Portugal (136), l'Italie (124), l'Espagne (50) sont les nations les plus représentées. On trouve ensuite le Kosovo (17), l'Ukraine (15), l'Allemagne (14), le Brésil (11), la Roumanie (10), la Thaïlande (10), le Royaume-Uni (8), la Chine (7), la Pologne (7), la Turquie (7), la Belgique (5), le Sri Lanka (5), la Bulgarie (4), le Cameroun (4), le Maroc (4), les Pays-Bas (4), l'Algérie (3), le Canada (3), l'Erythrée (3), les Etats-Unis (3), le Pérou (3), la République dominicaine (3), la Russie (3) et la Slovaquie (3).

La Corée du Sud, l'Egypte, l'Equateur, l'Iran, l'Ile Maurice et la Tunisie ont deux représentants par pays. L'Afghanistan, l'Afrique du sud, l'Argentine, l'Autriche, la Bosnie Herzégovine, le Burundi, le Congo, la Croatie, le Danemark, la Guinée, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Liban, la Macédoine du Nord, Madagascar, la République tchèque, le Sénégal, la Somalie, la Suède, le Togo et le Vietnam ferment la marche avec un seul représentant par nation.

Les personnes qui habitent à La Neuveville sont cependant plus nombreuses lorsqu'on tient compte des étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce, des pensionnaires de Mon Repos, de Montagu et de Scout Malgré Tout (PTA/SMT) qui n'ont pas leurs papiers déposés à La Neuveville.

CONTROLE DES HABITANTS



Selbsthilfe BE  
Info-Entraide BE

#### Les centres de consultation

à votre proximité

[www.infoentraide-be.ch](http://www.infoentraide-be.ch) | 0848 33 99 00

Je m'aide...  
aidons nous !





## Plateau de Diesse



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

### INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ENFANTINE, HARMOS 1

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> août 2019 doivent être inscrits à l'école pour l'année scolaire 2023-2024, qui débutera le lundi 21 août 2023.

Les 2 années d'école enfantine font partie des 11 années de la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 6 février 2023 avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse  
CP 91  
2516 Lamboing

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 6 février 2023 avec la direction de l'école.

Laura Propizio, directrice  
de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## Commune de Nods

### Avis de construction

Requérants : Walid et Sophie Laroussi, Route de Diesse 7, 2518 Nods

Auteur du projet : Alessandra Kulling-Ferrari, Ch. Albert-Anker 11, 2502 Bienne

Projet : Habitation multigénérationnelle, 3 interventions en façades SUD et NORD : 1. Transformation d'une écurie désaffectée pour agrandir le logement actuel au niveau 1. 2. Construction d'un jardin d'hiver, non chauffé, avec balcon. 3. Création et aménagement d'une zone d'entrée au niveau 2 sur RF 128 du ban de Nods, Route de Diesse 7, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20782](http://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20782)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 27.01.2023

Administration communale

### TEST DES SIRÈNES 2023

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Le prochain test aura lieu le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 entre 13h30 et 16h30.**

Administration communale

### CARTES JOURNALIÈRES CFF

Des cartes journalières CFF sont en vente pour tous les habitants de l'ancien district de La Neuveville, au prix de CHF 44.-, à l'Administration communale de La Neuveville (N° de tél. 032 752 10 10). Vous pouvez également faire la réservation par internet en allant sous le site [www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch), puis sous « cartes journalières CFF ».

Commune mixte de Nods

### PLACES DE PARC À NODS

Cher visiteur, cher usager des installations touristiques de Nods. Veuillez respecter la signalisation mise en place et parquez-vous sur les parkings indiqués sur le plan ci-dessous en fonction du sport pratiqué:

#### 1 Parking Route de Chasseral

A utiliser en priorité par les skieurs de fond, les adeptes de la peau de phoque et la raquette.

#### 2 Parking du Stand de tir

A utiliser tant par les skieurs que par les adeptes de la peau de phoque ou de la raquette

#### 3 Parking Pierre Grise

Réservé aux utilisateurs du téléski et télébob de Nods

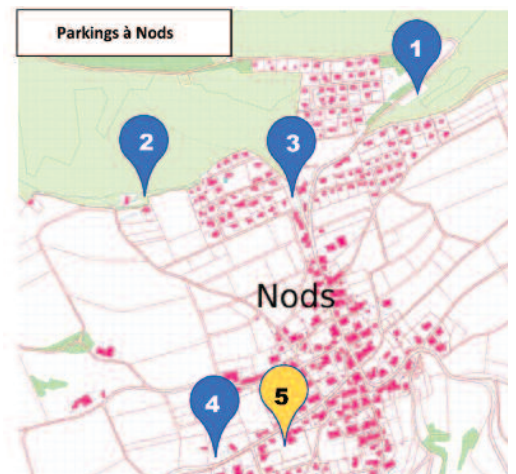
#### 4 Parking de l'ancien Télésiège

Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.

#### 5 Parking de la halle de gymnastique

#### Uniquement en dehors de l'horaire scolaire

Utilisé de préférence par les marcheurs ainsi que par les pratiquants de la peau de phoque en cas d'enneigement correct.



### NODS – POPULATION EN CONSTANTE CROISSANCE

L'analyse démographique de la commune de Nods permet de constater que, depuis sept ans, la courbe de croissance de la population ne cesse d'évoluer positivement.

En effet, la croissance de la population de Nods a augmenté de 7,3% ces sept dernières années pour atteindre 805 âmes à fin 2022. La parité hommes/femmes est près d'être atteinte (51% d'hommes pour 49% de femmes).

Quant à la répartition par tranche d'âge, un cinquième de la population est mineure, alors que 62% des habitants font partie de la tranche de population active (18-65 ans). Dans les 18% de citoyens ayant atteint l'âge officiel de la retraite, la part de 65 à 70 ans a progressé de 6 points, pour s'établir à 40%. Le club des nonagénaires accueillera, quant à lui, une personne supplémentaire en 2023. L'arrivée du printemps verra la doyenne du village à l'honneur pour ses 99 ans.

La proportion de Bourgeois établis dans la commune à fin 2022 est égale à celle de l'année 2021, soit 14%. Huit personnes ont atteint l'âge de la majorité en 2022. Les mouvements de population révèlent que les 48 départs ont été compensés par les 50 arrivées ainsi que les 6 décès par 9 naissances.

Administration communale



### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Janvier		
Samedi	28	8h00 - 12h00
Lundi	30	8h00 - 12h00
Février		
Lundis	6, 13, 20, 27	8h00 - 12h00
Samedis	11, 25	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE



### Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**10 et 11 février 2023**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08h00.**

**RAPPEL IMPORTANT :** Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

## ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL DE NODS DU 24 JANVIER 2023 RELATIF À LA NON-PUBLICATION D'UN REGISTRE DES FICHIERS SUR INTERNET

Le Conseil communal de Nods

– Vu l'article 18, alinéa 5, lettre b de la Loi Cantonale sur la Protection des Données du 19 février 1986 (RSB 152.04)

– Sous réserve d'un recours dans les 30 jours auprès de la Préfecture suivant la publication du présent arrêté.

arrête

**Art. 1 : Non-publication des fichiers sur Internet**  
Le Conseil communal de Nods renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Administration communale  
Nods, le 27 janvier 2023

**LES ADDICTIONS NE SONT PAS UNE AFFAIRE PRIVÉE.**

L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS. BRISONS LE TABOU!

APPELEZ-NOUS!  
0800 105 105  
www.addictionsuisse.ch



**Pour que personne ne soit seul dans la détresse.**

Les organisations Zewo aident là où personne n'aide.  
Merci pour votre don. [zewo.ch/fr/coronavirus](http://zewo.ch/fr/coronavirus)




# Commune mixte de Plateau de Diesse

## Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

## Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.



Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

## son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désireux de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

## ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

**Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> février 2023**

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 janvier 2023** à :

**Commune mixte de Plateau de Diesse**  
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



**Commune mixte de Plateau de Diesse**  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

032 315 70 70  
[info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)



**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2023****Stationnements**

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

4 février, 18 février, 4 mars, 18 mars

*L'administration communale***NOTRE COMMUNE SE TROUVE  
SANS BUDGET...**

En date du 15 décembre dernier, l'Assemblée communale a refusé d'avaliser un budget présentant une augmentation de quotité d'un dixième. Ce qui fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, notre Commune fonctionne sans budget.

Cela a évidemment des incidences sur le rythme de nos dépenses, car les bases légales (donc le budget) manquent pour prendre les décisions en la matière. En fait, nous sommes contraints de suspendre toutes les charges dites « non essentielles », parmi lesquelles figurent les contributions aux sociétés sportives ou culturelles, aux groupes d'animation, à l'organisation de la Fête villageoise, à la Commission des aînés... Nous ne pouvons qu'engager les dépenses absolument indispensables au bon fonctionnement de la Commune et avons ainsi dû adopter des directives strictes en ce sens, qui s'appliquent à l'ensemble des départements communaux. Nous regrettons cette situation, que nous souhaitons évidemment temporaire, mais elle s'appliquera jusqu'à ce que la Commune soit à nouveau dotée d'un budget en bonne et due forme. Dans l'instant, le Conseil communal a préavisé la date du jeudi 27 avril 2023 pour une nouvelle réunion du Corps électoral en Assemblée communale, pour que nous tentions ensemble de trouver une solution à cette problématique. Une convocation plus détaillée sera bien sûr insérée en ces colonnes en temps utiles.

Le Conseil communal  
Prêles, le 27 janvier 2023

**CONSTITUTION D'UN GROUPE DE  
TRAVAIL « RÉAFFECTATION  
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX » –  
RECHERCHE DE MEMBRES**

Le Conseil communal souhaite mener une réflexion approfondie sur la réaffectation des locaux communaux qui se libéreront lors de la mise en fonction du nouveau bâtiment scolaire de Prêles. Il s'agit d'évaluer de manière globale le potentiel des bâtiments communaux, leur éventuelle réaffectation, transformation, location ou vente. Afin d'intégrer les citoyens à la réflexion et ainsi répertorier toutes les

options économiquement réalisables, un Groupe de travail « Réaffectation des bâtiments communaux » est mis sur pied. Le groupe se réunira dès février et sera dissous au plus tard au 31 janvier 2024.

Nous sommes donc à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour participer à quelques séances. Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous êtes intéressés à faire partie de ce groupe contactez-nous par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) ou par téléphone au 032 315 70 70.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

**Jubilaires 2023**

Cette année, plusieurs personnes dans la commune fêteront un anniversaire particulier :

Politesse	Nom	Prénom	NPA Lieu	Jubilé
Monsieur	Forchelet	Gaston	2517 Diesse	99
Monsieur	Flückiger	Werner	2515 Prêles	98
Madame	Forchelet	Mariette	2517 Diesse	98
Monsieur	Léchet	Otto	2515 Prêles	98
Monsieur	Zeller	André	2515 Prêles	97
Madame	Knellwolf	Claudine	2516 Lamboing	97
Madame	Contesse	Renée	2516 Lamboing	97
Madame	Kramer	Jacqueline	2515 Prêles	97
Monsieur	Guillaume	Marcel	2517 Diesse	96
Madame	Giauque	Irène	2515 Prêles	95
Monsieur	Dubois	Germain	2516 Lamboing	95
Madame	Schwab	Gertrud	2515 Prêles	94
Madame	Tröhler	Yvonne	2515 Prêles	94
Madame	Zeller	Liselotte	2515 Prêles	94
Madame	Carrel	Marthe	2517 Diesse	92
Madame	Racine	Huguette	2516 Lamboing	92
Monsieur	Stoll	Kurt	2515 Prêles	92
Madame	Giauque	Rolande	2515 Prêles	92
Madame	Gurtner	Johanna	2516 Lamboing	92
Madame	Lutz	Emilie	2515 Prêles	91
Madame	Bessire	Yvette	2517 Diesse	91
Madame	Hofer	Huguette-Rolande	2515 Prêles	91
Madame	Devaux	Rolande	2516 Lamboing	91
Monsieur	Probst	Arnold	2515 Prêles	90
Madame	Dubois	Madeleine	2516 Lamboing	90
Monsieur	Richard	Gilbert	2516 Lamboing	90
Madame	Richard	Paulette	2515 Prêles	90
Monsieur	Francesconi	Giampaolo	2515 Prêles	89
Madame	Gauchat	Mariette	2515 Prêles	89
Madame	Aeberli	Geneviève	2515 Prêles	89
Madame	Wenger	Marta	2517 Diesse	89
Madame	Christen	Gertrud	2516 Lamboing	89
Madame	Sprunger	Lilette	2516 Lamboing	89
Madame	Gautier	Jeanne	2516 Lamboing	89
Madame	Probst	Simone	2515 Prêles	89
Monsieur	Schaller	Jean-Noël	2516 Lamboing	89
Monsieur	Meier	René	2515 Prêles	88
Monsieur	Lüdi	Fred	2515 Prêles	88

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Dans sa séance du 23 janvier 2023, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

L'administration communale  
Prêles, le 27 janvier 2023



Monsieur	Moreillon	René	2516 Lamboing	87
Madame	Balmer	Marie-Louise	2515 Prêles	87
Monsieur	Gerber	Willy	2517 Diesse	87
Madame	Perruchoud	Letizia	2516 Lamboing	87
Madame	Huguenin-Dezot	Cosette	2515 Prêles	87
Madame	Bourquin	Gertrud	2517 Diesse	87
Monsieur	Damm	Helmut	2515 Prêles	87
Monsieur	Berger	Kurt	2516 Lamboing	86
Madame	Damm-Hagenberg	Inge	2515 Prêles	86
Madame	Tröhler	Ivette	2515 Prêles	86
Madame	Decrauzat	Giselle	2516 Lamboing	86
Monsieur	Carnal	Samuel	2516 Lamboing	86
Madame	Miotto	Iolanda	2515 Prêles	86
Monsieur	Tröhler	Peter	2515 Prêles	86
Monsieur	Duriot	Elie	2515 Prêles	86
Monsieur	Geiser	Michel	2516 Lamboing	86
Madame	Houlmann	Françoise	2515 Prêles	86
Madame	Engel	Marguerite	2515 Prêles	86
Madame	Burkhard	Babetta	2516 Lamboing	86
Madame	Gaschen	Jacqueline	2515 Prêles	86
Monsieur	Gaschen	Bernard	2515 Prêles	85
Monsieur	Polletta	Serafino	2515 Prêles	85
Madame	Alioth-Uetz	Margrit	2516 Lamboing	85
Monsieur	Burkhard	Heinz	2516 Lamboing	85
Madame	Racine	Nadia	2516 Lamboing	85
Madame	Stauffer	Heidi	2515 Prêles	85
Monsieur	Sprunger	Jean-Daniel	2517 Diesse	85
Monsieur	Volpato	Bruno	2516 Lamboing	85
Madame	Tucker	Susanne	2517 Diesse	80
Monsieur	Gauchat	François	2515 Prêles	80
Madame	Sprunger	Josiane	2517 Diesse	80
Monsieur	Maillat	Jean	2515 Prêles	80
Monsieur	Bütikofer	Hermann	2515 Prêles	80
Madame	Gauchat	Jacqueline	2515 Prêles	80
Monsieur	Racine	Jean-Claude	2516 Lamboing	80
Madame	Schaller	Berthe	2516 Lamboing	80
Monsieur	Rusterholz	Kaspar	2516 Lamboing	80
Madame	Geiser	Johanna	2516 Lamboing	80
Monsieur	Hofer	Anton	2515 Prêles	80
Monsieur	Hughes	Jeffrey	2517 Diesse	80
Madame	Strub	Helene	2515 Prêles	80
Monsieur	Giauque	Michel	2515 Prêles	80
Monsieur	Giauque	Gérard	2515 Prêles	80
Monsieur	Huber	Rudolf	2517 Diesse	80
Madame	Rizzardo	Marie-Jeanne	2515 Prêles	80
Madame	López Parra	Manuela	2515 Prêles	80
Madame	Rigoli	Cornélia	2516 Lamboing	80
Madame	Gaschen	Marlène	2515 Prêles	80
Madame	Volpato-Decrauzat	Liane	2516 Lamboing	80
Madame	Müller	Hedwig	2515 Prêles	80

Certaines personnes ont souhaité ne pas figurer sur cette liste

D'ores et déjà, le Conseil communal ainsi que l'Administration, présentent à toutes ces personnes de bons vœux de santé et de bonheur.

L'Administration communale

**Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)**

**Médecin**

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



**Selbsthilfe BE**  
Info-Entraide BE

**Les centres de consultation**  
à votre proximité  
[www.infoentraide-be.ch](http://www.infoentraide-be.ch) | 0848 33 99 00




**Nous, les aveugles, voyons autrement.**  
Par ex. avec les oreilles...

L'autonomie au quotidien,  
aussi grâce à vos dons:  
CP 10-3122-5. [ucba.ch](http://ucba.ch)

**UCBAVEUGLES**

Union centrale suisse pour  
le bien des aveugles



### La commission dit oui à la libéralisation du contrôle des chauffages

Les propriétaires immobiliers doivent pouvoir choisir librement les personnes responsables du contrôle des chauffages. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire est favorable à la modification dans ce sens de la loi sur la protection de l'air. Elle propose en outre au Grand Conseil d'approuver les crédits proposés pour l'école d'horticulture d'Oeschberg, la Haute école des arts de Berne et l'Institut des maladies infectieuses.

### Loi sur la protection de l'air : libéralisation du contrôle des chauffages

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) est favorable à la libéralisation du contrôle des chauffages. Elle propose au Grand Conseil d'accepter la modification dans ce sens de la loi sur la protection de l'air qu'il examinera en deuxième lecture. Suite à cette modification, les propriétaires d'installations de combustion (p. ex. chauffage) pourront choisir librement les personnes responsables des contrôles ainsi que coordonner et attribuer eux-mêmes les tâches relevant du droit de la protection de l'environnement et de la police du feu. La CIAT approuve cette modification car elle étend la marge de manœuvre des propriétaires immobiliers et unifie les compétences en matière de contrôle des installations de combustion. Cette modification est mise à profit pour ajouter dans la loi des dispositions sur la protection des données et pour procéder à des adaptations imposées par des changements dans la législation fédérale. La commission juge que le projet est prêt pour la deuxième lecture au Grand Conseil et elle lui propose donc d'approuver cette modification législative.

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”** – PYTHAGORE –



Crédit photo : Anouk Jorjans

**ELA**  
SUISSE | SCHWEIZ

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !  
IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

### École d'horticulture d'Oeschberg : modernisation des installations de formation

L'école d'horticulture d'Oeschberg est l'un des principaux centres de formation de la branche « verte » en Suisse. Elle propose des formations à temps plein dans le domaine du paysagisme, de l'horticulture et de la fleuristerie. Les installations ne répondent plus aux exigences d'une formation moderne et axée sur la pratique. Il faut donc les rénover et les adapter aux besoins actuels. Pour des raisons de politique énergétique, la commission est favorable à la rénovation de l'école d'horticulture d'Oeschberg, qui jouit d'une renommée nationale. Le crédit demandé, d'un montant de quelque 17 millions de francs, servira à financer le remplacement des serres et des vestiaires, l'adaptation du système de production de chaleur et la réalisation d'aménagements extérieurs. La commission propose au Grand Conseil d'approuver le crédit demandé.

### Haute école des arts de Berne : construction d'un pavillon

La Haute école des arts de Berne est à l'étroit sur son site de la Fellerstrasse 11 à Berne. Il avait donc été envisagé de construire une vaste extension. Mais cette idée a été abandonnée lorsque les projets de construction ont été priorités en 2021, au profit de permutations de locaux et de redistributions de surfaces assorties de la construction d'un pavillon. La CIAT est favorable à cette démarche rationnelle. Elle recommande donc au Grand Conseil d'approuver le crédit de réalisation demandé d'un montant de 6,4 millions de francs environ.

### Institut des maladies infectieuses : exhaussement du pavillon provisoire

L'Institut des maladies infectieuses (IFIK) de l'Université de Berne travaille en étroite collaboration avec l'Hôpital de l'île. Il jouit d'une excellente réputation internationale et s'est considérablement développé au cours des dernières années. Cela fait longtemps que l'institut est confronté à un manque de place aigu sur son site de la Friedbühlstrasse. Il est prévu que l'IFIK intègre le nouveau bâtiment du centre de recherche et de formation en médecine de l'Université de Berne, sur le site de l'île, vers 2030. D'ici là, il faut trouver des solutions transitoires. L'une d'elles consiste à rajouter un étage au pavillon jouxtant le bâtiment principal. Le crédit demandé de 1 400 000 francs doit permettre de réaliser des espaces de bureaux provisoires constitués d'éléments modulaires en ajoutant un étage à l'actuel pavillon. La commission estime qu'il s'agit d'une solution transitoire judicieuse et elle propose donc au Grand Conseil de l'approuver.

### Aide sociale : présentation du rapport sur les frais dentaires

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a publié un rapport sur la stabilisation des frais dentaires. Depuis l'application de la nouvelle convention tarifaire, la croissance des coûts a été endiguée et, selon des estimations, des économies de quelque 1,5 million de francs par an ont pu être réalisées.

Au printemps 2019, la DSSI, conjointement avec la section bernoise de la Société suisse des médecins-dentistes et en collaboration avec la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que l'Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse, a développé

des mesures pour stabiliser les coûts moyens des traitements dentaires dans le domaine de l'aide sociale.

L'Office de l'intégration et de l'action sociale a résumé dans un rapport l'évolution observée depuis 2019 et les enseignements qui en ont été tirés.

### Berne et le Jura octroient trois bourses de développement dans les arts de la scène

La Commission intercantonale des arts de la scène des cantons de Berne et du Jura (CicaS) a attribué trois bourses pour un montant total de presque 40 000 francs. Ces bourses sont octroyées à des artistes et à des collectifs pour leur permettre de mener un développement professionnel sans la pression inhérente à un contexte de production d'œuvres. Les trois lauréats sont Eve Chariatte et Ulysse Berdat, originaires de Porrentruy, ainsi que l'association biennoise CULTURL.

L'objectif de ces soutiens est de permettre à des artistes de mener un développement professionnel. Les bénéficiaires peuvent approfondir leur démarche artistique ou renforcer leurs compétences dans différents secteurs, par exemple techniques ou administratifs, afin de professionnaliser leur structure. Sur les neuf dossiers déposés, la CicaS a attribué les bourses comme suit :

– 10 000 francs ont été octroyés à Ulysse Berdat, de Porrentruy, pour un travail d'écriture théâtral et des résidences au Stamm studio à Porrentruy ainsi qu'à Lausanne.

## PROBLÈMES DE COUPLE ?

L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE



– 9992 francs en faveur d'Eve Chariatte, de Porrentruy et domiciliée à Bienne, pour un projet de recherche dans le domaine de la danse contemporaine, orienté sur des pratiques corporelles dites « éco-somatiques ».

– 20000 francs pour l'association CULTURL, de Bienne, pour le développement d'une plate-forme de gestion administrative pour les arts de la scène.

La CicaS est satisfaite du nombre et de la qualité des dossiers reçus. Ils démontrent l'importance de telles bourses, destinées à développer les compétences professionnelles et artistiques des artistes en période de relance culturelle post-pandémie. Il s'agit de la deuxième édition des bourses de développement. La prochaine attribution aura lieu à la fin de l'année 2023.

### Compensation des effets de la progression à froid

**En raison du renchérissement cumulé ces dernières années, les effets de la progression à froid seront compensés pour l'imposition cantonale et communale bernoise pour l'année fiscale 2024. Le Conseil-exécutif va préparer les actes législatifs requis.**

Lorsque le renchérissement entraîne une hausse des revenus salariaux, le pourcentage d'impôt sur le revenu augmente en raison des barèmes d'imposition progressifs. Pour éviter ce phénomène, la loi sur les impôts prévoit une adaptation des barèmes, des déductions et des montants exonérés d'impôt qui se fait en fonction du renchérissement. Pour l'imposition cantonale et communale, les barèmes de l'impôt sur le revenu doivent être adaptés à chaque fois qu'un renchérissement est enregistré. Les autres barèmes, déductions et montants exonérés d'impôt ne sont en revanche adaptés que lorsque le renchérissement atteint 3%. La compensation se fonde sur l'indice suisse des prix à la consommation de l'avant-dernier mois de décembre précédant l'entrée en vigueur de l'adaptation.

En 2022, le renchérissement a atteint 2,8% en Suisse (communiqué de presse de l'OFS du 4 janvier 2023). La dernière compensation globale de la progression à froid a été opérée pendant l'année fiscale 2011. Depuis celle-ci et jusqu'à fin 2022, le renchérissement cumulé a atteint 3%. En conséquence, selon les dispositions de la loi sur l'impôt, les barèmes, les déductions et les montants exonérés d'impôt doivent être ajustés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'adaptation des barèmes de l'impôt sur le revenu relève de la compétence du Conseil-exécutif, qui arrêtera l'adaptation requise par voie d'ordonnance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adaptation des autres barèmes, déductions et montants exonérés d'impôt incombe en revanche au Grand Conseil. Le Conseil-exécutif préparera à son intention un décret correspondant qui prendra également effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Communications de l'administration cantonale

#### Test des sirènes mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

Le test annuel des sirènes d'alarme suisses aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> février à partir de 13h30. L'exercice consistera à vérifier le fonctionnement des disposi-

tifs techniques d'alerte, leur sonorisation et le déroulement du déclenchement de l'alerte par les 1037 sirènes du canton de Berne. Sont concernées 687 sirènes fixes et près de 350 sirènes mobiles, ainsi que 33 sirènes combinées, utilisées à la fois pour l'alarme générale et pour l'alarme eau. Dans certains secteurs, les sirènes mobiles seront mises en marche sur leur itinéraire routier.

Le test consistera à diffuser l'alarme générale, un signal sonore oscillant continu d'une minute. Il pourra être répété jusqu'à 14h00 si nécessaire. L'alarme eau sera contrôlée également dans les zones proches des barrages à partir de 14h15. Elle dure six minutes et consiste en douze signaux sonores graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes. L'alarme eau sera répétée plusieurs fois jusqu'à 16h30 au plus tard. La population n'a aucune disposition à prendre lors de ces tests. Cependant, si l'alarme générale devait retentir en dehors des heures annoncées, une menace pour la population ne serait pas exclue. Dans ce cas, les personnes sont invitées à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à prévenir leurs voisins.

Comme ces dernières années, les avis d'alerte sont également envoyés sous forme de notification Push dans l'application d'Alertswiss à installer sur son smartphone ou publiées sur le site Internet d'Alertswiss. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) invite la population à utiliser cette application pour recevoir des informations des autorités en cas d'événement majeur.

Renseignements et consignes sur [www.be.ch/testdessirenes](http://www.be.ch/testdessirenes) ou [www.testdessirenes.ch](http://www.testdessirenes.ch)

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la « pilule du lendemain »)

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)



### Le Téléphone Alzheimer

058 058 80 00

du lundi au vendredi:  
de 8 – 12 h et de  
13.30 – 17 h



### Entrée en vigueur de la loi sur l'administration numérique

**À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, la primauté du numérique s'appliquera dans l'administration du canton de Berne. Le Conseil-exécutif a approuvé l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur l'administration numérique. Ces textes prévoient que la population et l'économie pourront échanger par voie électronique avec l'État. De même, les autorités travailleront et communiqueront sans recourir au papier.**

Le Conseil-exécutif a approuvé l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur l'administration numérique (LAN et OAN), avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2023. Ces deux textes de loi instaurent la primauté du numérique : toutes les autorités devront travailler et communiquer par voie électronique, sauf si elles ne peuvent pas accomplir leurs tâches efficacement sous cette forme. De même, les personnes qui ont des relations avec les autorités dans le cadre de leur activité professionnelle (p. ex. autres autorités, entreprises, associations, bénéficiaires de subventions) devront recourir aux applications et formulaires électroniques fournis par les autorités.

Le recours au numérique reste en revanche facultatif pour les personnes privées qui ont des rapports avec l'État à ce titre, par exemple en tant que contribuables ou dans le cadre de requêtes. La loi sur l'administration numérique impose en outre aux autorités de pratiquer l'inclusion numérique : comme dans le monde physique, les prestations numériques doivent être accessibles à chaque individu, sans discrimination. Le législateur souhaite ainsi s'assurer que tous les groupes de population continuent d'avoir accès à l'administration publique.

La loi sur l'administration numérique permet également au canton de soutenir les projets de transformation numérique des communes en leur donnant la possibilité d'utiliser ses systèmes informatiques dans le cadre de services de base communs. Le législateur souhaite en outre que la société, l'économie et la recherche puissent bénéficier des produits de la numérisation financés par des fonds publics. C'est pourquoi les logiciels, données et autres contenus des autorités seront en principe publiés en open source, c'est-à-dire en tant que contenu libre.

### Une ordonnance pour concrétiser la loi

L'ordonnance sur l'administration numérique concrétise la primauté du numérique à différents égards. Par exemple, elle prévoit que les autorités doivent gérer leurs dossiers sous forme numérique, elle étend la notion de « forme écrite » aux documents numériques, elle précise que la numérisation s'applique aussi aux processus de gestion du personnel et elle régit l'identification des personnes impliquées lors de l'utilisation de prestations numériques.

L'ordonnance définit en outre les premiers services de base dont l'utilisation sera ouverte aux communes et aux autres autorités. Ce sont le réseau cantonal BE-Net, le service d'identification BE-Login et le poste de travail virtuel du canton. Enfin, l'ordonnance institue des organes au niveau du gouvernement et de l'administration pour piloter et faire avancer la transformation numérique et elle régit l'implication des communes dans les décisions du canton qui les concernent dans ce domaine.

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

